# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## COMMISSION PERMANENTE

**Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210531-lmc100000022099-DE
**Acte Certifié exécutoire**
Envoi Préfecture : 03/06/2021
Réception Préfet : 03/06/2021
Publication RAAD : 03/06/2021

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-4/07 A**

OBJET : Avenants aux conventions relatives au projet pour le développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne avec Initiatives 77 - Années 2020 et 2021.
Part départementale.

Le Département a développé un dispositif d'accompagnement et de mise à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (B.R.S.A.), en actionnant les leviers d'insertion et d'emploi existants au sein de la collectivité et notamment au sein des collèges.

Ce dispositif a fait l'objet d'un appel à projets pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.
Suite à la crise sanitaire, les besoins en missions de suppléance au sein des collèges ont fortement augmenté. Pour rappel, chaque année l'action permet d'accueillir jusqu'à 650 bénéficiaires.

Pour l'année 2020, les crédits dédiés au projet se sont avérés insuffisants, il est donc proposé au vote, un second avenant à la convention, afin d'abonder à hauteur de 95 000 € les crédits dédiés, portant ainsi le budget du projet à 1 525 000 €.
Pour l'année 2021, il est proposé également un abondement à hauteur de 1 032 200 €, afin de couvrir les dépenses prévisionnelles portant ainsi le budget du projet à 2 371 200 €.

Par ailleurs, suite aux incertitudes sur les financements du Fonds Social Européen (F.S.E.) en fin de programmation 2014/2020, il était prévu que l'année soit financée uniquement sur les crédits départementaux. Toutefois, des crédits supplémentaires du F.S.E. de la programmation 2014/2020 ont été alloués par l'Etat au Département de Seine-et-Marne en début d'année 2021.

Aussi, il est proposé d'approuver les avenants aux conventions initiales venant prolonger la convention du FSE d'une année, ainsi que de modifier les modalités de financement de la convention départementale. Les moyens totaux dédiés au projet s'élèveront ainsi à 3 896 200 € pour les deux années de fonctionnement.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/04 en date du 4 novembre 2019 approuvant les conventions relatives au développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne avec les structures retenues,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/09 en date du 13 novembre 2020 approuvant les avenants aux conventions relatives au développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne avec les structures retenues,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/05 en date du 7 décembre 2020 approuvant les avenants aux conventions relatives au développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne avec les structures retenues,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 17 décembre 2020, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2021 et la délibération n° 7/04 en date du 28 mai 2021 relative à la deuxième décision modificative du budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer aux structures, dont les noms figurent en annexe n° 1 de la présente délibération, une subvention d'un montant total de **1 948 100 €** soit :

- **762 500 €** au titre de l'année 2020. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental sur l'opération :
  - « développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne AE19» de l'action intitulée « dispositifs d'insertion » à hauteur de **715 000 € ;**
  - « développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne AE20» de l'action intitulée « dispositifs d'insertion » à hauteur de **47 500 €** .

- **1 185 600** € au titre de l'année 2021. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental sur l'opération « développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne AE20» de l'action intitulée « dispositifs d'insertion ».

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant à la convention à conclure avec les structures visées à l'article 1 ci-dessus, tel que joint en annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département la convention visée à l'article 2 ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N’ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne